



Orange signe un nouvel accord intergénérationnel pour la période 2019-2021

Trois organisations syndicales, CFDT-F3C, CGT-FAPT et FO-COM, représentant près de 60 % des suffrages exprimés aux dernières élections professionnelles, ont signé avec Orange un nouvel accord intergénérationnel.

Cet accord, qui s'appliquera dès le 1er janvier 2019, couvre les années 2019, 2020 et 2021, et comporte trois axes majeurs :

▪ L'insertion des jeunes

Orange s'engage, à travers cet accord, à accueillir 4 000 alternants en moyenne et 2 400 stagiaires en permanence au sein du Groupe en France. A ce niveau, les alternants représentent l'équivalent de 5 % des effectifs en CDI, ce qui fait d'Orange un acteur majeur de l'insertion des jeunes en France.

A l'issue de leur formation, le Groupe s'engage également à recruter en CDI au moins 2 000 alternants ou stagiaires parmi ceux qui souhaitent poursuivre leur carrière chez Orange. Cet engagement est en progression par rapport à l'accord précédent de 2015 qui proposait 1 800 embauches.

Afin de faciliter la transmission des savoirs à travers les générations et favoriser l'intégration des jeunes dans l'entreprise, ces derniers sont accompagnés par un tuteur dédié.

▪ Des mesures pour les seniors et l'aménagement des fins de carrière

A travers cet accord, le Groupe souhaite favoriser et accompagner l'emploi des seniors, notamment sur l'accès à la formation.

Par ailleurs, et afin de prendre en compte les besoins des demandeurs d'emploi en reconversion âgés de 45 ans et plus, Orange propose une offre renforcée de contrats de professionnalisation.

Enfin, dans les mesures d'accompagnement et d'aménagement des fins de carrière, Orange reconduit pour trois ans le dispositif de Temps Partiel Séniors. Ce dispositif permet aux salariés d'aménager leurs temps de travail dans les trois ans qui précèdent leur départ à la retraite.

▪ La transmission des savoirs

Cet accord rappelle l'importance accordée par Orange à la transmission des savoirs et au partage d'expériences notamment entre les générations.

Valérie Le Boulanger, Directrice des Ressources Humaines du Groupe Orange a déclaré :
« Je me réjouis de la signature de cet accord qui donne une place à toutes les générations dans l'entreprise et permet à chacun, en lien avec la promesse Orange, d'être acteur de son développement tout au long de sa carrière. »

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 41 milliards d'euros en 2017 et 150 000 salariés au 30 septembre 2018, dont 92 000 en France. Le Groupe servait 261 millions de clients dans le monde au 30 septembre 2018, dont 201 millions de clients mobile et 20 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 28 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En mars 2015, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Essentiels2020 » qui place l'expérience de ses clients au cœur de sa stratégie, afin que ceux-ci puissent bénéficier pleinement du monde numérique et de la puissance de ses réseaux très haut débit.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contact presse : 01 44 44 93 93

Marie-Paule Freitas ; mpaule.freitas@orange.com

Tom Wright ; tom.wright@orange.com